

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE MAINE ET LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Maine et Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2021, **1.132 dossiers** ont été déposés auprès de la Commission de surendettement de Maine-et-Loire contre **1.138** en 2020 soit une quasi stabilité sur un an. La poursuite de la tendance baissière du nombre de dépôts, observée depuis plusieurs années, n'est ni constatée au niveau régional (+ 7,5 %), ni au niveau national (+ 11,3 %). Il convient cependant de noter que comparativement à 2019, la baisse des dossiers reste significative (- 25 % pour le département, - 20 % pour la région et - 15,4 % pour la France). **Cela représente en 2021, 168 situations de surendettement pour 100.000 habitants de plus de 15 ans contre 228 en 2019.** La moyenne française s'affiche à **225 situations** pour l'année 2021. La proportion de **redépôts** (dossiers déposés par des débiteurs ayant déjà fait appel à la Commission par le passé) s'affiche en progression de près de 3 points par rapport à 2019 (45,5%) dans une tendance conforme aux résultats régionaux (48,8%) et nationaux (43,4%).

Recevabilité et orientation

996 dossiers ont été décidés **recevables** par la Commission départementale contre 1.059 en 2020, soit une **baisse de 6 % sur un an**. **81 dossiers** ont été déclarés **irrecevables**, représentant un nombre équivalent à celui de l'an passé. Dans le département, la part des **dossiers recevables avec habitation principale** s'est réduite, passant de 8,8% à 7,9%. La même évolution est constatée tant au niveau régional que national qui passent sous les 10 % (respectivement 9,3 % et 9,0 %). La part des dossiers orientés vers un **rétablissement personnel sans liquidation judiciaire** a diminué, de 45,8% en 2020 à 42,4 % en 2021 ; elle représente 39,1 % en Région et 42,8 % en France. La proportion de **dossiers ayant bénéficié d'un réaménagement de dettes** a quant à elle progressé, passant de 54,1% en 2020 à **57,40%** en 2021, cette hausse est également enregistrée en Pays de la Loire (60,7 %), et au plan national (56,8 %).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La **Commission de Maine-et-Loire a traité 1.241 dossiers** en 2021 contre 1.302 l'année précédente. Moins de la moitié des dossiers traités (47,3 %), ont été orientés par la Commission vers un réaménagement de dettes, 50,1 % au niveau régional, et 49,3 % en France. 39,1% des dossiers ont fait l'objet de mesures imposées suite à redressement personnel sans liquidation judiciaire, soit un léger retrait, de 1 point sur un an. Cette part reste cependant supérieure à celle observée dans la Région (35,2 %) et très proche de celle constatée en Métropole (39,4 %). La proportion de mesures imposées avec ou sans effacement partiel a progressé sur les 3 zones avec une hausse cependant moins élevée dans le département. La part de mesures imposées s'affiche à 39,6 % en Maine-et-Loire, 41,7 % en Région et 41,4 % en France. A noter que la part (13,5%) des dossiers traités par clôture ou irrecevabilité est en hausse de 2 points entre 2020 et 2021.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de **solutions pérennes** réglant la situation de surendettement est supérieure (**74,7 %**) aux données régionales (71,8 %) mais inférieure aux données nationales (76,3 %).

Les **mesures provisoires**, qui ont progressé sur les 3 zones, principalement utilisées pour permettre aux débiteurs de stabiliser leur situation personnelle ou professionnelle, ou pour les propriétaires de vendre leur bien immobilier quand le maintien dans le bien s'avère impossible, concernent **7,1 % des dossiers** contre 8,7 % en Pays de la Loire et 8,3% en France.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	4	Interventions sur le surendettement, le budget et les moyens de paiement auprès du PCB, IFORIS, ANJOU INSERTION HABITAT et HABITAT ET HUMANISME qui ont concerné 110 intervenants sociaux
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	15	8 réunions auprès des missions locales, 6 avec l'Association Envol et 1 réunion avec le relais pour l'emploi pour l'approche budgétaire et les moyens de paiement 10 intervenants sociaux, 128 jeunes en difficultés
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	11	8 ateliers SNU (216 participants) 3 actions avec l'Education nationale (17 professeurs, 39 élèves)

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Comme à l'accoutumée, les deux Commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

La prochaine réunion de la CCAPEX en février permettra également d'établir un mode de fonctionnement d'échanges d'information entre les correspondants des 2 commissions.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Dans un contexte sanitaire toujours difficile, la Banque de France a poursuivi sans interruption ses relations et sessions d'information avec les travailleurs sociaux du Maine-et-Loire. Des actions de formation en présentiel ont pu être organisées. Grâce aux relations nouées avec des associations d'aides aux personnes en difficulté, ces sessions ont permis de rassembler un jeune public autour des thèmes de la gestion d'un compte bancaire, du budget et des moyens

² (organisées ou participation)

de paiement, ou encore de la gestion d'une entreprise. L'année 2021 a été également marquée par le démarrage du SNU qui a concerné 216 jeunes pour le Maine et Loire.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Dans le cas de procédures de rétablissement personnel successives, la Commission déplore l'absence d'obligation pour les débiteurs d'avoir un accompagnement social. En effet, en dépit des recommandations faite par la Commission, nombreux sont encore les dossiers où est constatée cette absence d'accompagnement lors des redépôts. Le ROAS présenté pour 2022 apporte quelques éléments de réponse sur ce point.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées


Les membres de la commission ne peuvent que constater que la pénurie de logements disponibles dans l'agglomération angevine et subséquemment le niveau des loyers, rend difficile pour les commissaires de proposer un changement de logement et si tel est le cas, difficile pour les débiteurs la mise en application des préconisations de déménagement que la Commission aurait été amenée à prononcer.

De fait, la commission ne dispose pas de ce levier pour aider le débiteur à revenir à une situation financière moins fragile.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure


Date : 14 février 2022

Le Président de la commission



M. Pierre ORY
Préfet de Maine et Loire

La Secrétaire de la commission



Mme Flavyenne CHADELAUD
Directrice de la Banque de France
de Maine et Loire

<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5,7%	5,4%	7,1%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,8%	78,1%	74,7%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	14	12	15		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	13	6	14		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6,5 %	6,0 %	4,5 %
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	39,1 %	35,2 %	39,4 %
Part des plans conventionnels conclus*	7,7%	8,2%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39,6%	41,7%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74,7%	71,8%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
MAINE ET LOIRE	Dettes financières	23598	790	3 200	69,5%	78,3%	11 955	3,0
	dont dettes immobilières	10 250	138	221	30,2%	13,7%	73 410	1,0
	dont dettes à la consommation	12 721	685	2 440	37,5%	67,9%	10 256	3,0
	dont autres dettes financières	627	441	539	1,8%	43,7%	707	1,0
	Dettes de charges courantes	5 687	786	3 174	16,8%	77,9%	3 831	3,0
	Autres dettes	4 661	562	1 270	13,7%	55,7%	1 700	2,0
	Endettement global	33 946	1 009	7 644	100,0%	100,0%	15 203	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
PAYS DE LA LOIRE	Dettes financières	142 331	4 039	17 590	73,4%	79,7%	12 614	3,0
	dont dettes immobilières	67 021	736	1 366	34,6%	14,5%	78 020	2,0
	dont dettes à la consommation	72 035	3 494	13 435	37,2%	68,9%	11 035	3,0
	dont autres dettes financières	3 275	2 261	2 789	1,7%	44,6%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	25 604	4 035	16 715	13,2%	79,6%	3 529	3,0
	Autres dettes	25 866	2 982	6 661	13,3%	58,8%	1 789	2,0
	Endettement global	193 800	5 070	40 966	100,0%	100,0%	16 089	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

